

Nouveau service « compagnon flux tiers »

Ce service permet de traiter les rejets et signalements dès la réception des flux par la CPAM.

Comment fonctionne le service ?

En pratique, le professionnel de santé qui aura choisi d'adhérer à ce service recevra un mail de la CPAM listant les factures rejetées et les consignes de retransmission.

Il s'agit, en fait, d'un courrier envoyé par courriel précisant :

- Le numéro de lot
- Le numéro de la facture
- Le matricule du bénéficiaire
- La date de naissance
- Le numéro et le libellé de l'anomalie
- La solution proposée

Le professionnel de santé traite immédiatement les dysfonctionnements à l'aide d'informations claires et précises.

En cas de rejet d'une facture, le professionnel de santé extrait du lot qu'il adresse à la Cpm, les pièces justificatives correspondantes à cette facture.

Quels sont les avantages ?

- Suppression des délais postaux liés à l'envoi des rejets sous forme papier
- Simplification de la gestion administrative
- Paiement plus rapide des factures
- Garantie de la qualité des factures

Comment adhérer ?

Chaque professionnel est libre d'adhérer à ce service en retournant le coupon réponse ci-dessous aux coordonnées suivantes :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
9 et 11, rue Achille Roche – 03000 Moulins

Les professionnels qui n'opteront pas pour ce service recevront ces informations par courrier postal.

Ce service sera mis en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2009.



Je souhaite adhérer au service « compagnon flux tiers » oui non

Je, soussigné(e), autorise aussi la CPAM de l'Allier à utiliser mon adresse e-mail, telle que je l'ai indiquée ci-dessous pour me transmettre toutes informations professionnelles relatives à mon activité professionnelle ⁽¹⁾. oui non

Je suis avisé(e) que la CPAM de l'Allier n'utilisera pas cette adresse e-mail à d'autres fins que celles rappelées ci-dessus, et ne la communiquera pas à des tiers extérieurs à l'Assurance Maladie Obligatoire.

Nom Cachet

Prénom

Identifiant ADELI

Mon e-mail Signature :

Fait à, le

(1) Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; le destinataire est la CPAM de l'Allier. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Département Relations avec les Professionnels de Santé de la CPAM de l'Allier à Moulins. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la CPAM de l'Allier et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers.